

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ARCANSON

### Avant de vous inscrire

Vous avez fait le choix de partir avec ARCANSON et de partager notre passion pour les activités nature. Nous sommes heureux de vous accueillir. Les activités de plein air sont par définition soumises aux aléas du climat. Il faudra en accepter les caprices (froid, chaleur, vent, pluie, excédent ou manque de neige etc.) indépendants de la volonté de tous. Les paysages restent aussi beaux et les expériences vécues, partagées avec vos proches ou vos compagnons d'aventure, n'en seront que plus riches !

La vie en groupe, l'effort, les conditions d'hébergement rustiques demandent une certaine adaptation mais sont autant d'ingrédients qui participent à la construction d'une aventure inoubliable.

Nous savons que vous connaissez tout ceci et que vous avez choisi à ARCANSON comme organisateur de confiance pour vos vacances. Nous vous en remercions.

### Engagement

Toute activité de sport ou de voyage comporte un tant soit peu de risques. Vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences à ARCANSON, à ses guides ou ses représentants. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et de prudence données par ARCANSON ou ses représentants qui ne pourront être tenus pour responsables des accidents résultant de l'imprudence de l'un des membres du groupe.

### Conditions de vente au 01/09/2023

ARCANSON Revitalisation, ci-après nommée ARCANSON, définit ses conditions générales de vente (CGV) en fonction des spécificités de ses séjours. Tout achat d'un séjour implique leur acceptation. Nous vous informons que les formules de séjours proposées par ARCANSON sont considérées, au sens de la réglementation, comme des « forfaits », et qu'à ce titre, vous

bénéficiez notamment des droits énoncés à l'article 10 ci-après.

Concernant les séjours pour des groupes pré-constitués et/ou des séjours organisés par des entreprises, des conditions contractuelles particulières complètent et/ou modifient les présentes conditions de vente. Ces conditions particulières seront communiquées avec l'offre relative à chacun de ces types de séjours. La personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un séjour reconnaît avoir pris connaissance des conditions de vente et s'engage à les transmettre à chaque participant ainsi que toutes les informations fournies par ARCANSON concernant le voyage.

### I. NOTRE OFFRE DE SÉJOURS

Notre offre de séjours comprend des circuits de randonnée, trail, VTT, raquettes, ski nordique, accompagnés d'un guide ou en formule liberté et des séjours sur mesure à concevoir, selon vos envies du moment, avec l'aide de l'un de nos conseillers.

Sur [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com) (ci-après « le Site »), nous mettons à disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités de chaque séjour. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, les informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau de difficulté, nombre minimum de participants, accès, hébergement...). Une rubrique « Dates et Prix » vous permettra d'avoir une indication sur le prix du séjour à la date envisagée.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations relatives au niveau d'implication physique et technique requis pour entreprendre le séjour envisagé. Il incombe à chaque participant de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher

d'ARCANSON ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant etc.) afin de valider votre capacité à entreprendre le séjour envisagé.

### II. INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos CGV. Elle devient effective après avoir rempli, daté et signé le bulletin d'inscription (en ligne sur le Site ou au format papier) et versé un acompte minimum de 35% du montant du séjour. Le solde est versé au plus tard 35 jours avant la date de départ sans rappel de notre part.

Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation ou résolution visés à l'article 5 ci-après.

Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du montant total du séjour.

Des frais d'inscription (non remboursables en cas d'annulation de votre part) sont à rajouter au tarif du séjour :

- J+8 du départ : 15 € / personne
- J-8 du départ : 25 € / personne

À moins de 15 jours du départ, vous réglez impérativement par carte bancaire.

Pour toute inscription sur un circuit liberté à moins de 15 jours du départ, un supplément vous sera facturé pour frais d'envoi express (Chronopost) de votre dossier (30€ si vous êtes en France, 60€ si vous êtes à l'étranger). L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms des voyageurs tels qu'ils figurent sur le document d'identité utilisé par chacun pour le voyage.

Après vérification des disponibilités en fonction des critères et dates choisis, votre inscription sera confirmée par ARCANSON par l'envoi d'un e-mail ou d'un courrier, accompagné de votre reçu.

Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, ARCANSON procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue.

Conformément à l'art. L. 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

### Aptitude physique

Chaque voyageur doit s'assurer que sa condition physique et son niveau technique sont adaptés au voyage envisagé. ARCANSON ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique et/ou technique révélée au cours du séjour. ARCANSON se réserve le droit de ne pas accepter tout participant ne satisfaisant pas aux pré-requis d'aptitude attendus et précisés dans la fiche technique et pourrait être amené à refuser que tout participant poursuive son séjour si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant puisse contester la décision prise par ARCANSON ou ses représentants et solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre. Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leurs âge et aptitude physique et technique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales.

### Formalités administratives et sanitaires

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées par ARCANSON. Il incombe à chaque voyageur de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination) et de respecter ces formalités au cours du voyage. Ces informations sont exposées dans la fiche technique préalablement à l'inscription. Elles peuvent évoluer en fonction des changements de la situation administrative du pays. Elles concernent les ressortissants français. Nous insistons particulièrement auprès de nos participants étrangers qui peuvent être soumis à des règles d'admission différentes. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du voyageur. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si un voyageur se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non-respect de ces formalités.

## Mineurs

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte accompagnant autorisé. Les demandes d'inscription de mineurs de moins de 18 ans qui veulent entreprendre un séjour non accompagné de leurs parents ou tuteurs, sous réserve de l'accord préalable d'ARCANSON, devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ».

Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité d'ARCANSON ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance.

## III. PRIX

Les prix applicables au jour de l'inscription sont ceux accessibles sur le Site ou celui mentionné sur un devis en cours de validité pour tout autre séjour personnalisé.

Ce que le prix comprend et ne comprend pas est indiqué dans la fiche technique de chaque voyage.

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives au séjour qu'il a choisi disponibles sur le Site ou la fiche technique qui lui a été fournie.

Le prix de nos voyages est ferme, définitif, en euros et taxes comprises.

Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code de Tourisme, le prix pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation ou résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions de prix suivantes :

- du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat,

Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquitter de cet ajustement, dès lors qu'il n'est pas significatif, sera considéré comme

une annulation / résolution de la part du/es voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation / résolution de l'article 5 ci-après.

## Modes de règlement

Vous pouvez payer les montants à régler pour votre voyage :

- Par paiement en ligne par carte bancaire sur [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com),
- Par carte bancaire par téléphone,
- Par virement bancaire,
- Par chèque bancaire,
- En espèces dans notre agence.

Pour tout paiement validé et encaissé par ARCANSON, il sera adressé au signataire du bulletin d'inscription une facture.

## IV. ASSURANCES

ARCANSON vous propose 3 formules d'assurance. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les garanties, conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site [www.arcanson.com/assurances](http://www.arcanson.com/assurances) ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. Ces contrats sont souscrits auprès d'ASSURINCO, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurance qui garantit votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans tous les cas, le montant de souscription à l'assurance ainsi que les Frais d'Inscription ne sont remboursables ni par ARCANSON, ni par l'assureur.

Attention, ces contrats s'adressent uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

### Assurance Annulation + Extension Épidémies (A)

Cette assurance est facturée 3,4% du prix total du voyage. Le contrat d'assurance est consultable sur le Site.

### Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement + Extension Épidémies (B)

Cette assurance est facturée 2,0% du prix total du voyage. Le contrat d'assurance est consultable sur le Site. Attention, la garantie Responsabilité Civile à l'étranger ne couvre que les résidents domiciliés en France et DOM.

### Assurance Multirisques (C)

Cette assurance est facturée 4,8% du prix total du voyage. Cette assurance reprend les garanties des assurances annulation (A) et assistance rapatriement (B), elle est complétée par deux garanties : Interruption de séjour et Retard de transport. Le contrat d'assurance est consultable sur le Site.

Vous devez au minimum être couvert pour l'«Assistance Rapatriement». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé.

### Procédure de déclaration et traitement des demandes

Il vous appartient, avant ou au cours de votre voyage, de contacter l'assureur afin de déclencher l'assurance et de faire valoir vos droits.

- a) Assurance Annulation AVANT votre séjour :
  - ASSURINCO : Sinistre à déclarer sur le site Internet de l'assureur : [www.sinistre.assurinco.com](http://www.sinistre.assurinco.com) ou par téléphone au 05 34 45 31 51 depuis la France ou +33 5 34 45 31 51 depuis l'étranger (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00)
- b) Demande d'assistance PENDANT votre séjour :
  - MUTUAIDE ASSISTANCE : 7 jours 7 / 24H/24 par téléphone au 01 55 98 71 53 depuis la France ou +33 1 55 98 71 53

depuis l'étranger, par télécopie 01 45 16 63 92 ou par mail [voyage@mutuaide.fr](mailto:voyage@mutuaide.fr)

### Délai de renonciation

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un autre contrat d'assurance, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

## V. CONDITIONS D'ANNULATION, RÉOLUTION ET DE MODIFICATIONS DE VOTRE PART

### Annulation avant la date de départ du voyage de votre part

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre séjour avant son commencement (date de départ), vous devez en informer ARCANSON et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date pour facturer les frais d'annulation.

La prime d'assurance et les frais d'inscription ne sont remboursables ni par ARCANSON, ni par l'assureur.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation de votre part, il sera facturé les frais d'annulation ci-dessous :

- À 31 jours du départ et plus : 10% du prix du séjour, avec un minimum de 60€ par personne.
- De 30 à 21 jours : 35% du prix du séjour.
- De 20 à 14 jours : 50% du prix du séjour.
- De 13 à 2 jours : 75% du prix du séjour.
- La veille ou le jour du départ : 90% du prix du séjour.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une - en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription et de la prime d'assurance.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

Tout séjour entamé est intégralement dû. Une annulation intervenant après le 1<sup>er</sup> jour (une fois le séjour débuté) ne donne lieu à aucun remboursement.

Tout participant ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

Lorsque plusieurs voyageurs sont concernés par un même dossier de réservation (bulletin d'inscription collectif ou individuels) et que l'un d'eux annule sa participation, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par ARCANSON, quel que soit l'auteur du versement. Par ailleurs, il sera fait application pour celui qui annule des frais ci-dessous :

- Pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème de frais d'annulation ci-dessus s'appliquera,
- Pour les prestations partagées maintenues pour les participants au séjour : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur la quote-part des prestations partagées du séjour.

#### **Dispositions particulières pour les offres sur mesure, les groupes et les devis qui proposent un tarif variable selon le nombre de participants :**

En cas de désistement pour les offres sur mesure, les groupes et devis qui proposent un tarif variable selon le nombre de participants :

- À 31 jours du départ et plus : 35% du prix du séjour, avec un minimum de 60€ / pers.
- De 30 à 21 jours : 50% du prix du séjour.
- De 20 à 14 jours : 75% du prix du séjour.
- De 13 à 8 jours : 90 % du prix du séjour.
- À moins de 7 jours : 100% du prix du séjour.

Le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelle que soit la date de l'annulation.

#### **Modifications / Interruption des prestations à la demande du voyageur**

Après l'inscription au séjour et avant la date de départ, toute demande de modification de prestations (changement de séjour, de dates, d'hébergement, du nombre de personnes, du type de prestations...), ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable d'ARCANSON et le paiement à ARCANSON des frais induits (au minimum 65€ / personne). Faute d'encaissement, ARCANSON ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

**Cas particulier des séjours liberté :** les conditions de modification ci-dessus s'appliquent excepté si vous souhaitez changer de programme ou de dates. Il s'agit alors d'une annulation. Par conséquent, les frais du barème d'annulation s'appliquent.

**Pour tous :** à compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du séjour ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du séjour sera à payer préalablement auprès d'ARCANSON ou des prestataires désignés.

#### **Cession du contrat**

Conformément à l'article R 211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire (acheteur) qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le séjour tant que le contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ARCANSON de votre décision par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du séjour. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais

induits par la cession qui vous seront communiqués sur demande.

#### **VI. ANNULATION/MODIFICATION DE LA PART D'ARCANSON**

##### **Nombre de participants insuffisant**

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (le nombre est précisé dans le fiche technique du voyage). Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du séjour dans le cas de séjours de moins de 2 jours ;

Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

##### **Annulation ou modification de prestations en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables**

ARCANSON peut être amené à modifier le programme d'un voyage et/ou annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. Dans un pareil cas, ARCANSON se réserve notamment le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité, autre que le remboursement des prestations non réalisées.

**Dispositions particulières pour les activités neige :** Avec le changement climatique, les hivers passent mais ne se ressemblent pas dans nos massifs. La neige blanchit toujours nos sommets mais son

arrivée est désormais plus aléatoire et sa quantité plus incertaine. Pour les séjours dépendants de sa présence, ARCANSON s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les activités réservées, en adaptant les itinéraires, l'organisation, l'encadrement pour dénicher les meilleures conditions. La sécurité reste notre priorité. Ainsi, des aménagements de programme peuvent vous être proposés, avec la découverte de secteurs plus éloignés, l'initiation à une autre discipline ou encore une activité de substitution. Les paysages de nos montagnes restent aussi beaux, l'accueil de nos hébergements aussi chaleureux et l'implication de nos équipes aussi dévouée pour vous faire passer des vacances nature inoubliables.

#### **VII. RESPONSABILITÉ**

##### **Responsabilité civile professionnelle**

Conformément à la réglementation applicable, ARCANSON est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA Mutuelles du Mans Assurances – 38, av. Victor Hugo – 26 000 VALENCE.

##### **Particularité de nos séjours et voyages**

Vu le caractère particulier de nos voyages et séjours, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'accompagnateur, nous ne pouvons être responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

##### **Modifications durant le voyage**

L'agence agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et d'autre part, les prestataires (transporteurs, hôteliers, affrèteurs, agences locales, chefs d'expéditions, etc...) ne saurait être

confondue avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation de transport, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation, l'acheteur ne pourra les refuser sans motif valable.

## VIII. RECLAMATION

### En cours de séjour

Si vous constatez une non-conformité au cours de votre séjour, nous vous invitons en priorité, à nous contacter au plus vite.

### A l'issue de votre séjour

Chaque voyageur a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son séjour par écrit à ARCANSON – 2195, route de la Croix Perrin - Les Gaillardes – 38 112 AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS dans les meilleurs délais suivant la date de retour du séjour, accompagnés des pièces justificatives.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, vous avez la possibilité de saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont :

MTV Médiation Tourisme Voyage – BP80 303 – 75823 PARIS Cédex 17 Toutes les modalités de saisine : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

## IX. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE

ARCANSON se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions

de vente à tout moment sans préavis. La version en vigueur est affichée sur le site. La version des conditions de vente applicable à la réservation du séjour est celle en vigueur au jour de la réservation.

## X. DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

ARCANSON sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, ARCANSON dispose d'une protection, de Groupama Caution – 132, Rue des 3 Fontanot, 92 000 Nanterre - [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – 01 49 31 27 42 - afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où ARCANSON deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 cliquez [ici](#).

Pour connaître l'ensemble de vos droits, vous pouvez également consulter le [Code du Tourisme](#).

## XI. INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par ARCANSON Revitalisation, Sarl au capital social de 10 000 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro B 384571808 dont le siège social est situé 2195, route de la Croix Perrin 38112 Autrans Méaudre en Vercors, en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à ARCANSON lors de votre demande en vue de la souscription d'un voyage puis de sa réalisation ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Le traitement

de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant vos demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à ARCANSON et ses partenaires (nouveautés, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées). Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux partenaires d'ARCANSON, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne. Nos partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. ARCANSON s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. En tout état de cause, en l'absence de contact émanant de votre part pendant une durée de cinq ans, vos données personnelles seront archivées pendant cinq ans supplémentaires avant leur suppression définitive ou leur anonymisation. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de

communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : ARCANSON Revitalisation – Service Relations Clients – 2195 route de la Croix Perrin – 38112 Autrans Méaudre en Vercors.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessible sur <https://www.arcanson.com/politique-de-confidentialite/>

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

## CONDITIONS DE VENTE MISES À JOUR LE 01/09/2023.



**ARCANSON** - 2195, route de la Croix Perrin – Les Gaillardes 38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Agence de voyages IM.038.10.0015.

Sarl au capital de 10 000 €.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, Rue

des 3 Fontanot, 92 000 Nanterre RCP : MMA, 38,

av. Victor Hugo 26000 Valence

N° SIRET : 38457180800011

N° TVA : FR 55 384 571 808 000 11